

## Quizz «Uncharted»

**Article 1 :** La SAS BZB, dont le siège social est situé à Roubaix (59100), 152 Avenue Alfred Motte inscrite au RCS de Roubaix Tourcoing sous le numéro 482 435 898 organise du lundi 7 février 2022 au dimanche 20 février 2022, sur le site [www.bizzbee.com](http://www.bizzbee.com), un jeu intitulé «UNCHARTED». Le joueur peut participer avec son compte Facebook mais également avec son adresse e-mail.

**Article 2 :** L'opération est ouverte à toute personne résidant en France métropolitaine et à Monaco, à l'exception des membres du personnel de la société organisatrice et des membres de leur famille.

La participation des mineurs implique qu'ils aient préalablement obtenu l'accord de leurs représentants légaux. BZB se réserve le droit d'en demander la justification à tout moment. Une seule participation par personne (même nom, même adresse e-mail et postale, même compte Facebook) est autorisée pendant toute la durée du jeu.

En conséquence, les participants s'interdisent toute utilisation abusive par quelques moyens que ce soit (adresses spam, adresses temporaires) ayant vocation à contourner le présent règlement.

En cas de fraude, BZB se réserve le droit d'exclure le participant et ainsi d'annuler sa participation au jeu.

**Article 3 :** Pour participer il faut se rendre sur [www.bizzbee.com](http://www.bizzbee.com) afin d'accéder au jeu «UNCHARTED».

Une fois sur le jeu, les participants seront invités à renseigner leur nom et coordonnées pour accéder au jeu. Les participants devront alors répondre à un quizz qui sera composé de plusieurs questions en relation avec le film UNCHARTED. S'ils répondent correctement à l'ensemble des questions posées (une jauge leur indiquant leur nombre de bonnes réponses), ils pourront participer au tirage au sort.

Les participants ont la possibilité de parrainer leurs amis afin de les inviter à participer au jeu.

Le jeu sera clos le 20 février 2022. Le tirage au sort aura lieu le 21 février 2022.

**Article 5 :** Les lots mis en jeu sont les suivants :

- 150x2 places de cinéma pour aller voir le Film UNCHARTED
- 10 jeux Uncharted sur Play station
- 3 casques Sony

Les lots seront envoyés par voie postale aux gagnants dans un délai de 90 jours maximum suivant le tirage au sort. La liste des gagnants sera communiquée sur le site. L'adresse prise en compte par BZB sera celle renseignée lors de l'inscription au jeu. BZB ne saurait donc être tenue responsable en cas d'adresse incomplète ou erronée transmise par les participants.

Les dotations sont nominatives, elles ne pourront être attribuées à d'autres personnes. Les dotations ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une contrepartie financière, d'un remboursement ou d'un échange.

**Article 6 :** La société BZB ne pourra être tenue pour responsable si pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération, ses modalités, et/ou ses lots devaient être partiellement ou totalement reportés, modifiés ou annulés.

**Article 7 :** Le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement, la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du concours.

**Article 8 :** La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

**Article 9 :** Le présent règlement est consultable sur le site internet bizzbee.com. Le présent règlement est susceptible d'être modifié par simple avenant publié sur le site [www.Bizzbee.fr](http://www.Bizzbee.fr).

Il pourra être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par courrier simple à :

BZB SAS  
Jeu « UNCHARTED » - Service Clients  
152 Avenue Alfred Motte  
BP 565  
59060 ROUBAIX CEDEX

Le coût de cet envoi sera remboursé sur la base du tarif lent en vigueur (un remboursement par personne).

**Article 10 :** L'opération est gratuite et sans obligation d'achat.

Les frais de participation pourront être remboursés sur simple demande à Bizzbee. Le remboursement s'effectuera forfaitairement sur la base d'une communication locale au tarif en heure pleine de France Télécom au moment du dépôt du présent règlement pour un temps de connexion de 5 minutes. La demande de remboursement devra être adressée pendant la durée du Jeu et dans le délai de quinze (15) jours suivant sa date de clôture, le cachet de la poste faisant foi, accompagnée d'un RIB ou d'une RIP à l'adresse suivante:

SAS BZB  
Quizz « UNCHARTED » Service Clients  
152 Avenue Alfred Motte  
BP 565  
59060 ROUBAIX CEDEX

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement, utilisateurs de cybercable, ADSL ...) ne pourront pas obtenir de remboursement dans la mesure où leur abonnement aux services du fournisseur d'accès est, dans ce cas, contracté par l'usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site pour participer à l'opération ne lui occasionne aucun frais supplémentaire.

**Article 11 :** Le présent jeu n'est ni géré ni parrainé par Facebook. En conséquence aucune information transmise par les participants à BZB ne sera communiquée à Facebook.

**Article 12 :** Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6/01/1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations les concernant qui peut s'exercer sur simple demande adressée par e-mail à [service-clients@bizzbee.fr](mailto:service-clients@bizzbee.fr) ou par courrier à BZB Service Clients – 152 avenue Alfred Motte – 59100 Roubaix.

**Ceci constitue le règlement complet du jeu intitulé « UNCHARTED »**